

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 16 décembre 2016.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
 Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
 Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec

M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents:

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil

Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis

M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

M. le conseiller Rémy Normand, QuébecM. le conseiller Michel Patry, Lévis

M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont également présents :

Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative

M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2016-108

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter le point 5SEC) 3 Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements pour la MRC de La Côte-de-Beaupré
- O Ajouter le point 5AT) 5 Avis sur le règlement RAVQ-1073 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction du pont sur le boulevard Wilfrid Hamel au-dessus de la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2016

Résolution n° C-2016-109

Sur proposition de M. Robert Maranda appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

• D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2016.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2016

Résolution n° C-2016-110

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

• D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2016.

Adoptée

Modification au plan d'effectifs

Résolution n° C-2016-111

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

-3-

• De modifier le plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec en remplaçant le poste coordonnateur aux communications et à la planification par un poste de conseiller(ère) aux communications, et ce, à compter du 6 février 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable : Direction générale

Adoptée

Calendrier des séances 2017

Résolution n° C-2016-112

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour l'année 2017, lesquelles se tiendront à l'Édifice Andrée-P.-Boucher;
- D'inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQ lors de l'adoption des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis, et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable: Secrétariat corporatif

Adoptée

Ratifications des résolutions relatives à la désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements

Résolution n° C-2016-113

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

 De ratifier la résolution no 407-11-16 de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval nommant le directeur du Service de l'aménagement du territoire et les inspecteurs en bâtiment responsables de l'application et de l'administration du RCI nº 2016-74 et ses amendements pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

PROCÈS-VERBAL

-4-

• De ratifier la résolution n° 551-12-16 de la Municipalité de Shannon désignant M. Sylvain Dery, directeur par intérim du service de l'urbanisme et de l'environnement, pour agir à titre de fonctionnaire responsable de l'administration du RCI n° 2016-74 et ses amendements pour la municipalité de Shannon.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

<u>Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 et ses amendements pour la MRC de La Côte-de-Beaupré</u>

Résolution n° C-2016-114

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 2016-74 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency est applicable depuis le 20 octobre 2016, ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la CMQ, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), peut désigner des fonctionnaires de chaque municipalité concernée pour l'administration du RCI n° 2016-74 et ses amendements:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu de désigner comme fonctionnaires responsables de l'administration du RCI n° 2016-74 de la CMQ visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, ainsi que ses amendements, la personne suivante :

 M. Gaétan Laberge, coordonnateur des services techniques de la MRC de La Côtede-Beaupré

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur de Pintendre – Dossier n° 414108

Résolution n° C-2016-115

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

-5-

- De réitérer l'appui favorable de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Lévis – secteur de Pintendre pour la partie des lots 2 059 668 et 2 059 669 d'une superficie de 9,78 ha formulée lors de la demande d'exclusion 365092:
- De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) copie de la résolution n° C-2010-38 confirmant cet appui favorable telle qu'adoptée le 17 juin 2010;
- De transmettre copie de la présente résolution, du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes à la CPTAQ ainsi qu'à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la Ville de Lévis dans le secteur du parc industriel Bernières – Dossier n° 414113

Résolution n° C-2016-116

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- De réitérer l'appui favorable de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Lévis – secteur du parc industriel Bernières pour la partie du lot 3 296 292 d'une superficie de 32,15 ha formulé lors de la demande d'exclusion 365092;
- De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) copie de la résolution n°C-2010-37 confirmant cet appui favorable telle qu'adoptée le 17 juin 2010;
- De transmettre copie de la présente résolution, du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes à la CPTAQ ainsi qu'à la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

<u>Trame verte et bleue métropolitaine – Avenant au protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</u>

Résolution n° C-2016-117

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'abroger la résolution n° C-2016-55 du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) du 16 juin 2016;
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la CMQ à signer un avenant au protocole d'entente, intervenu entre la CMQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ, pour modifier la liste des projets de la Ville de Québec et de la Ville de Lévis, pour réaffecter l'aide financière du parc le Repos de Saint-Joachim aux deux autres projets de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le tout conformément à l'annexe 4, et pour prolonger l'entente d'une durée de deux (2) ans;
- De transmettre copie de la présente résolution aux villes de Québec et de Lévis ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

<u>Trame verte et bleue métropolitaine – Projets de la MRC de La Jacques-Cartier</u>

Résolution n° C-2016-118

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- En raison de l'abandon du projet de piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval, les projets suivants sont admissibles à une aide financière de la Communauté métropolitaine de Québec (trame verte et bleue métropolitaine):
 - o Interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la Ville de Québec (lien entre la ville de Québec au parc national de la Jacques-Cartier en passant par le boulevard Talbot à Stoneham et lien la ville de Québec, secteur Beauport, au parc Richelieu, à Sainte-Brigitte-de-Laval, en passant par l'avenue Sainte-Brigitte).
 - Bonification du projet de raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la CMQ à signer un avenant au protocole d'entente, intervenu entre la CMQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire de la CMQ, pour modifier la liste des projets de la MRC de La Jacques-Cartier;
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Jacques-Cartier.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

-7-

Avis sur le règlement R.A.V.Q.1073 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction du pont sur le boulevard Wilfrid Hamel au-dessus de la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant

Résolution n° C-2016-119

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1073 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement n° 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la réalisation de travaux relatifs à la reconstruction du pont sur le boulevard Wilfrid Hamel au-dessus de la rivière Lorette dans la zone inondable de grand courant;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Évolution du risque d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la CMQ : Évaluation économique des impacts potentiels des changements climatiques et analyse de la rentabilité des mesures correctives

Résolution n° C-2016-120

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

 D'octroyer un contrat de services professionnels au Consortium Ouranos afin de réaliser le projet « Évolution du risque d'approvisionnement en eau potable sur le territoire de la CMQ: Évaluation économique des impacts potentiels des changements climatiques et analyse de la rentabilité des mesures correctives », pour un montant de 106 000 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services du 13 décembre 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Certificat trésorerie : CT-2016-36 Responsable : Environnement

Adoptée

Projet d'interconnexion de services de transport adapté sur le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2016-121

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De reconduire l'entente en vigueur entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de Lévis (STLévis), la MRC de La Jacques-Cartier, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de L'Île-d'Orléans et la Société des traversiers du Québec sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ pour une période de douze (12) mois, du 1er janvier au 31 décembre 2017, conditionnellement au renouvellement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'un financement couvrant 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année;
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la CMQ, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général et trésorier par intérim, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable: Transport et mobilité

Adoptée

Entente sectorielle triennale sur le développement des activités agricoles et agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019

Résolution n° C-2016-122

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

 D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la secrétaire corporative à signer une entente sectorielle triennale à venir sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 incluant une contribution financière de la CMQ de 100 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable: Stratégie de développement des activités agroalimentaires

Adoptée

-9-

<u>Table de concertation régionale de la zone de Québec dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent – Renouvellement de la convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec</u>

Résolution n° C-2016-123

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- De confirmer la résiliation de la convention d'aide financière liant le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), intervenue le 17 janvier 2013;
- D'autoriser le président et la secrétaire corporative à signer une nouvelle convention d'aide financière entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la CMQ, se terminant le 31 mars 2021, afin d'assurer le maintien et la coordination d'une table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent dans la zone de Québec, et de mener à bien l'élaboration d'un Plan de gestion intégrée régional.

Référence : Rapport décisionnel du 16 décembre 2016

Responsable : Gestion intégrée du Saint-Laurent

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- Contrat octroyé par le comité exécutif :
 - Contrat de location de photocopieur : Accepter l'option B de l'offre pour la location d'un photocopieur Toshiba e-Studio 4505AC au coût mensuel de 74,75 \$ plus taxes, pour 60 mois, selon les modalités accordées par le fournisseur Toshiba à la Ville de Québec – Résolution E-2016-105
- Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$
- Résolution n° 161116 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de Valcartier
- Résolution nº 322-2016 de la Municipalité de Lac-Beauport
- Publications de la CMQ :
 - 2016-12-05 Bulletin de liaison
- Résolution nº 2016-344 de la municipalité de Boischatel
- Résolution nº 12-16-10 de la municipalité de Lac-Delage

PROCÈS-VERBAL

-10-

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2016-124

Sur proposition de Mme Natacha Jean, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

• De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions C-2016-108 à C-2016-124 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME (S) MARIE-JOSÉE COUTURE PRÉSIDENT DE LA SÉANCE SECRÉTAIRE CORPORATIVE